



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS

**PV du 4 novembre 2025**

**Prochaine réunion le 12 novembre 2025**

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### **MODIFICATION DE MATCH**



Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.  
Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

**A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

**FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

**FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

|                    |
|--------------------|
| <b>DELEGATIONS</b> |
|--------------------|

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

**Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE**

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.



### **Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

### **Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES**

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY-SOUS-SENART**

Fermeture du stade Alain Mimoum jusqu'au 7 novembre 2025 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE**

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX**

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE**

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
  - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
  - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
  - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
  - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
  - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU**

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026 inclus.

## **COUPES**

### **A jouer le 9 novembre 2025 :**

- **VETERANS (1/16<sup>èmes</sup>)**
- **+ 45 ANS (cadrage avant 1/8<sup>èmes</sup>)**
- **+ 55 ANS (cadrage avant 1/8<sup>èmes</sup>)**
- **U18 (cadrage avant 1/16<sup>èmes</sup>)**

### **A jouer le 16 novembre 2025 :**

- **SENIORS ESSONNE (cadrage avant 1/16<sup>èmes</sup>)**
- **SENIORS DISTRICT (2<sup>ème</sup> tour)**



Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U18 les clubs qualifiés en Coupe Gambardella et Coupe de Paris.

#### HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

### **DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 (article 10.3 du RSG du District)**

**Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).**

**La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

#### Seniors F à 8

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16h00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

TROIS VALLEES FC

Seniors F à 8

17h00

**Accord de la Commission.**

#### U18 F à 8

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

TROIS VALLEES FC

U18 F à 8

15h45

**Accord de la Commission.**



## Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

|                   |       |                          |
|-------------------|-------|--------------------------|
| <u>MENNECY CS</u> |       |                          |
| Seniors D2/A      | 16h00 | Accord de la Commission. |
| Seniors D4/B      | 16h00 | Accord de la Commission. |

|                                    |       |                          |
|------------------------------------|-------|--------------------------|
| <u>ST VRAIN FC</u>                 |       |                          |
| Seniors D2/A                       | 14h00 | Accord de la Commission. |
| Seniors D5/B                       | 14h00 | Accord de la Commission. |
| Du 3 novembre 2025 au 31 mars 2026 |       |                          |

## U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

|                                    |       |                          |
|------------------------------------|-------|--------------------------|
| <u>ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT</u>  |       |                          |
| U14 D4/B                           | 14h00 | Accord de la Commission. |
| U14 D4/C                           | 14h00 | Accord de la Commission. |
| Du 3 novembre 2025 au 31 mars 2026 |       |                          |

## FOOT FEMININ

### FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025

#### Seniors F à 8

#### **Match n° 54928013 \* MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2**

Reprise du dossier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### FMI NON PARVENUE DU 25 OCTOBRE 2025

#### Seniors F à 11 \* D1

#### **Match n° 54652353 \* LINAS MONTLHERY ESA 1 / EVRY FC 1**

Reprise du dossier.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



## **Seniors F à 8**

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

#### **SACLAS MEREVILLE US 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 du 8 novembre 2025**

Demande de SACLAS MEREVILLE US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 17h30, sous réserve de l'éclairage.

### **Match n° 54927985 du 8 novembre 2025**

#### **BALLANCOURT FC 1 / ETAMPES FC 2**

Demande de BALLANCOURT FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 17h00.

Refus d'ETAMPES FC.

La Commission maintient la rencontre à 16h00.

### **Match n° 54927986 du 8 novembre 2025**

#### **PORT. ST MICHEL 1 / COUDRAYSIEN FC 1**

Demande des PORT. ST MICHEL de changement de date via Footclubs pour jouer le 10 janvier 2026.

Refus de COUDRAYSIEN FC.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 8 novembre 2025.

### **Match n° 54927987 du 8 novembre 2025**

#### **VIGNEUX FCO 1 / AIGLE FERTOISE 1**

Demande d'AIGLE FERTOISE de changement de date via Footclubs.

Courriels d'AIGLE FERTOISE et de VIGNEUX FCO.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 8 novembre 2025.

### **Match n° 54927989 du 8 novembre 2025**

#### **DOURDAN SPORTS 1 / MILLY GATINAIS FC 1**

Footclubs de MILLY GATINAIS FC en date du 3 novembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3<sup>ème</sup> forfait (avisé) de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC.

Cette équipe est retirée de la Coupe Seniors F à 8.

## **U15 F à 8**

### **Match n° 54928223 du 11 octobre 2025**

#### **VIRY CHATILLON ES 1 / STE GENEVIEVE FC 2 \* Poule B**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.



Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1.  
Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

### **U18 F à 8**

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

##### **TROIS VALLEES FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 8 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 15h15.

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

##### **VIRY CHATILLON ES 1 / ORSAY BURES FC 1 du 8 novembre 2025**

Demande de VIRY CHATILLON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U14 à 15h30) pour jouer à 14h00.

#### **Match n° 54928114 du 8 novembre 2025**

##### **SACLAS MEREVILLE US 1 / VILLABE ETS 1**

Demande de SACLAS MEREVILLE US de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 18h00.

Refus de VILLABE ETS.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

## COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

##### **BONDOUFLE AMC 2 / CHAMPCUEIL FC 1 \* District du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

#### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

##### **MENNECY CS 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 \* Essonne du 16 novembre 2025**

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

## CHAMPIONNAT SENIORS

#### **FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025**

##### **D3/B**

##### **Match n° 53712288 \* LONGJUMEAU FC 2 / ATHIS-MONS USO 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



**TI 72h du 2 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure**

EPINAY ATHLETICO FC 2 / MONTGERON ES 2 \* D4/B

**Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**MENNECY CS 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 3 \* D4/B du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

**Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs**

**COUDRAYSIEN FC 1 / ATHIS-MONS USO 1 \* D3/B du 23 novembre 2025**

Demande de COUDRAYSIEN FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'organisation) pour jouer à 14h00 au stade Robert Dautier N°1 (terrain en herbe).

**Match n° 53712525 du 9 novembre 2025**

**TREMPIN FOOT 1 / MNVDB FC 2 \* D4/A**

Courriel de la Mairie de CORBEIL ESSONNES. (Deux terrains en travaux au stade de Robinson jusqu'au 30 novembre 2025).

Demande de TREMPIN FOOT d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de MNVDB FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Match n° 53712536 du 16 novembre 2025**

**TREMPIN FOOT 1 / DOURDAN SPORTS 2 \* D4/A**

Courriel de la Mairie de CORBEIL ESSONNES. (Deux terrains en travaux au stade de Robinson jusqu'au 30 novembre 2025).

Demande de TREMPIN FOOT d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer le match à 14h à DOURDAN.

Le match retour (n° 53712596) se déroulera à TREMPIN FOOT le 15 mars 2026 à 15h30.

**CHAMPIONNAT CDM**

**FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025**

**D2**

**Match n° 53716781 \* STE GENEVIEVE FC 5 / ST MICHEL FC 91 5**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 novembre 2025.



## COUPE ESSONNE U14

### **FMI NON PARVENUE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2025**

#### **Match n° 54962527 \* PLATEAU SACLAY ES 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1**

1<sup>ère</sup> et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 12 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

## CHAMPIONNAT U14

### **Match remis du 4 octobre 2025 à jouer le 22 novembre 2025**

EPINAY ATHLETICO FC 1 / MENNECY CS 1 \* D2/A

### **Demandes de changement d'horaire via Footclubs**

#### **PARAY FC 1 / FLEURY 91 FC 3 \* D2/B du 8 novembre 2025**

Demande de PARAY FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 14h00.

#### **ULIS CO 2 / ST MICHEL FC 91 1 \* D3/B du 8 novembre 2025**

Demande des ULIS CO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs matchs) pour jouer à 15h00.

#### **ULIS CO 3 / BOUSSY-QUINCY FC 1 \* D4/B du 8 novembre 2025**

Demande des ULIS CO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs matchs) pour jouer à 12h30.

### **Match n° 53723006 du 15 novembre 2025**

#### **TREMPIN FOOT 1 / LONGJUMEAU FC 1 \* D2/A**

Courriel de la Mairie de CORBEIL ESSONNES. (Deux terrains en travaux au stade de Robinson jusqu'au 30 novembre 2025).

Demande de TREMPIN FOOT d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de LONGJUMEAU FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### **Match n° 53723730 du 8 novembre 2025**

#### **ST GERMAIN SAINTRY 1 / LONGJUMEAU FC 2 \* D3/D**

Demande de ST GERMAIN SAINTRY de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h30.

### **Match n° 54591546 du 8 novembre 2025**

#### **VIGNEUX FCO 3 / COURCOURONNES FC 2**

Demande de VIGNEUX FCO de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h30.



**Match n° 53722865 du 15 novembre 2025**

**ULIS CO 1 / VAL YERRES CROSNE 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Suite au report de la rencontre des ULIS du 4 octobre 2025, l'équipe U14 D1 n'ayant pas purgé sa suspension de terrain (voir PV du 19 août 2025).

La Commission demande au club des ULIS CO de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour sa réunion du **12 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence, **sous peine de match perdu par pénalité (article 10.5 du RSG du DEF)**.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF).

**Match n° 54605058 du 15 novembre 2025**

**MENNECY CS 3 / ST MICHEL FC 91 2 \* D4/E**

Reprise du dossier.

Courriel de MENNECY CS.

Suite aux PV publiés depuis le 7 octobre 2025, la Commission est en attente du nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

Cette attestation doit être transmise pour sa réunion du **12 novembre 2025, 12h00**, pour la rencontre citée en référence, **sous peine de match perdu par pénalité (article 10.5 du RSG du DEF)**.

**Match n° 53723014 du 29 novembre 2025**

**LONGJUMEAU FC 1 / WISSOUS FC 1 \* D2/A**

Demande de LONGJUMEAU FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

|                        |
|------------------------|
| <b>CHAMPIONNAT U15</b> |
|------------------------|

**FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025**

**D2**

**Match n° 53722620 \* PARAY FC 1 / EVRY FC 2**

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

**Match n° 53720270 du 8 novembre 2025**

**PALaiseau US 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 \* D1**

Arrêté Municipal de fermeture du terrain synthétique.

Demande de PALaiseau US d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus d'EPINAY ATHLETICO FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



## CHAMPIONNAT U16

### **FMI NON PARVENUE DU 19 OCTOBRE 2025**

#### **D2/B**

**Match n° 53719765 \* ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / PALAISEAU US 2**

Reprise du dossier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### **FMI NON PARVENUE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2025**

#### **D1**

**Match n° 53719190 \* GRIGNY FOOTBALL 91 2 / BRUNOY FC 2**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

### **FMI NON PARVENUES DU 2 NOVEMBRE 2025**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 12 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

**Match n° 53719899 \* EVRY COURCOURONNES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 \* D3/A**

**Match n° 53720036 \* JUVISY ACADEMIE 1 / EVRY FC 3 \* D3/B**

**Match n° 53720037 \* STE GENEVIEVE FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 \* D3/B**

**Match n° 54584059 \* ST GERMAIN SAINTRY 2 / LISSOIS FC 1 \* D4/D**

#### **D2/A**

**Match n° 53719415 \* VIRY CHATILLON ES 1 / WISSOUS FC 1**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### **D3/A**

**Match n° 53719901 \* VIRY CHATILLON ES 2 / MENNECY CS 2**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 novembre 2025.



### **Matches à jouer le 21 décembre 2025**

DOURDAN SPORTS 2 / VILLEBON FC 1 \* D4/C remis du 19 octobre 2025

PLESSIS PATE ES 1 / ST MICHEL FC 2 \* D4/C remis du 26 octobre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVIL 3 / EVRY FC 4 \* D4/B remis du 2 novembre 2025

### **Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**BONDOUFLE AMC 1 / BENFICA YERRES 1 \* D4/B du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Marcille N°1 (terrain en herbe).

**IGNY AFC 1 / BOISSY FC 91 1 \* D4/B du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**TROIS VALLEES FC 1 / ATHIS-MONS USO 1 \* D4/A du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**FLEURY 91 FC 3 / EPINAY SUR ORGE SC 1 \* D2/A du 16 novembre 2025**

Demande de FLEURY 91 FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 13h00.

### **Match n° 53719407 du 19 octobre 2025**

**FLEURY 91 FC 3 / BALLANCOURT-ITTEVILLE 1 \* D2/A**

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

FLEURY 91 FC 3 : 2 buts

BALLANCOURT-ITTEVILLE 1 : 3 buts

### **Match n° 53719190 du 2 novembre 2025**

**BRUNOY FC 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 \* D1**

Demande de BRUNOY FC d'inversion de la rencontre et changement d'horaire via Footclubs le 31 octobre 2025 à 15h46.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

Le match retour n° 53719230 aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2026 à BRUNOY (terrain synthétique).

### **Match n° 53720033 du 2 novembre 2025**

**SOISY SUR SEINE AS 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVIL 2 \* D3/B**

Courriel de l'observateur nous indiquant une erreur concernant le résultat sur la FMI.  
Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

SOISY SUR SEINE AS 1 : 1 but

ARPAJON-EGLY-LA NORVIL 2 : 2 buts



**Match n° 54582705 du 2 novembre 2025**

**BOISSY FC 91 1 / ORSAY BURES FC 1 \* D4/B**

Courriels de BOISSY FC 91 et d'ORSAY BURES FC nous indiquant l'inversion du résultat.

Rapport du délégué. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BOISSY FC 91 1 : 0 but

ORSAY BURES FC 1 : 9 buts

**Match n° 54584057 du 2 novembre 2025**

**BREUILLET FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 \* D4/D**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

**Match n° 54584103 du 9 novembre 2025**

**ST GERMAIN SAINTRY 2 / SUD ESSONNE 1 \* D4/D**

Demande de ST GERMAIN SAINTRY de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

**Match n° 54582719 du 23 novembre 2025**

**BOISSY FC 91 1 / EVRY FC 4 \* D4/B**

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

**Match n° 53719923 du 14 décembre 2025**

**PAYS LIMOURS ENT 1 / VILLABE ETS 1 \* D3/A**

Demande de PAYS LIMOURS ENT de changement de date et d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer le 9 novembre 2025 à VILLABE (terrain synthétique).

Le match retour n° 53719230 aura lieu le 12 avril 2026 à FORGES LES BAINS (terrain en herbe).

**COUPE ESSONNE U18**

**Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**LONGJUMEAU FC 1 / JANVILLE LARDY ASL 1 du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

**Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**DOURDAN SPORTS 1 / COUDRAYSIEN FC 1 du 9 novembre 2025**

Demande de DOURDAN SPORTS

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U16 D4 à 12h00) pour jouer à 14h00.

**Match n° 55102408 du 9 novembre 2025**

**ATHIS-MONS USO 1 / SUD ESSONNE 1**

Demande d'ATHIS-MONS USO de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h00.



Sans l'accord du club adverse, la Commission inverse la rencontre (article 7.4 du règlement de la Coupe Essonne U18)

La rencontre se jouera au stade Yao Koffi Roger Carenton N° 2 à ETRECHY (terrain synthétique) à 13h00.

Frais d'arbitrage à la charge d'ATHIS-MONS USO.

## CHAMPIONNAT U18

### **FMI NON PARVENUE DU 19 OCTOBRE 2025**

#### **D3/C**

**Match n° 53718922 \* VIRY CHATILLON ES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 \* D2/B**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

2<sup>ème</sup> avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### **FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025**

#### **D2/B**

**Match n° 53718926 \* BONDOUFLE AMC 1 / DRAVEIL FC 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

### **TI 72h du 2 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure**

GIF SFOC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 2 \* D3/C

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**VIRY CHATILLON ES 1 / MENECY CS 1 \* D2/B du 16 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

### **Match n° 53718925 du 2 novembre 2025**

**MONTGERON ES 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 \* D2/B**

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs, le 28 octobre 2025 à 20h46 pour jouer à 12h00.

Accord d'EPINAY SUR ORGE SC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MONTGERON ES pour demande tardive.

### **Match n° 54577024 du 30 novembre 2025**

**ST GERMAIN SAINTRY 1 / MILLY GATINAIS FC 1 \* D3/C**



Demande de MILLY GATINAIS FC de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 novembre 2025 à 12h00.

### COUPE ESSONNE VETERANS

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

#### **BONDOUFLE AMC 2 / EVRY FC 2 du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Marcille N°1 (terrain en herbe).

### CHAMPIONNAT VETERANS

#### **Match n° 53717729 du 19 octobre 2025**

#### **JUVISY ACADEMIE 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 \* D3/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du jeudi 23 octobre 2025, ayant dit match à rejouer.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

*20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.*

*Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.*

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

### CHALLENGE +45 ANS

#### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

#### **EVRY FC 4 / SO VERTOIS 4 du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Jacques Desroys du Roure N°1 (terrain synthétique).

### +45 ANS

#### **FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025**

#### **Poule C**

#### **Match n° 54571331 \* COURCOURONNES FC 4 / ORSAY BURES FC 4**

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre bénévole. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.



**TI 72h du 2 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025**

VAL YERRES CROSNE 4 / MORANGIS CHILLY FC 4 \* Poule D

**CHALLENGE +55 ANS**

**Demandes de changement de terrain via Footclubs**

**MNVDB FC 6 / BOUSSY-QUINCY FC 6 du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade du Moulin 1 (terrain synthétique).

**PALaiseau US 6 / VILLABE ETS 6 du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 3 (terrain en herbe).

**PALaiseau US 7 / VILLEBON SPF du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 3 (terrain en herbe).

**TOURNELLES CONCY 6 / MORANGIS CHILLY FC 6 du 9 novembre 2025**

Accord de la Commission pour jouer au stade Léo Lagrange N°3 (terrain synthétique).

**Match n° 55102705 du 9 novembre 2025**

**FLEURY 91 FC 6 / MILLY GATINAIS FC 6**

Footclubs de MILLY GATINAIS FC en date du 3 novembre 2025 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait (avisé) de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 6.

L'équipe de FLEURY 91 FC 6 est qualifiée pour le prochain tour.